

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n° 28/2019****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
RELATIVE À LA SÉCURISATION DE FÊTES TRADITIONNELLES**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	19
Excusés :	4
Pouvoirs :	1
Votants :	20

SÉANCE DU 13 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 13 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Nathalie D'ESQUERMES.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Manon DEGLI INNOCENTI, Théodore PAPPALO, Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie CHABERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Alpes Maritimes subventionne, à hauteur de 70%, les dépenses annuelles engagées par les Communes pour la sécurisation des fêtes traditionnelles.

Monsieur le Maire précise que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'accentuer la sécurité de leurs manifestations, à la demande des forces de l'ordre et compte tenu du niveau du Vigipirate actuel « Vigilance urgence attentat » fixée par le Préfet.

Les manifestations communales traditionnelles concernées par un renforcement de la sécurité sont les suivantes :

- La Fête Agricole et Pastorale de Notre Dame du Brusç est organisée depuis plus de 40 ans. Elle a eu lieu cette année le dimanche 28 avril 2019. Le coût de la surveillance des lieux de nuit est estimé à 692 €, de plus, la présence de 2 agents de sécurité est nécessaire la journée, soit un coût total estimé à 1192 €.
- La Fête de la Trinité aura lieu le 16 juin 2019. Le coût de la surveillance est estimé à 500 € pour la présence de 2 agents de sécurité.
- La Fête Nationale du 14 juillet. Le coût de la présence de 2 agents de sécurité est estimé à 405 €.
- La Fête de la Courge doit avoir lieu le dimanche 20 octobre 2019, il est demandé à une société de sécurité d'assurer la surveillance de cette fête. Deux agents de sécurité seront nécessaires pour assurer cette surveillance. Le coût est estimé à 500 € pour la journée.

Le coût des frais de sécurité pour ces 4 fêtes traditionnelles est estimé à 2 597 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le concours du Conseil Départemental dans les dépenses engagées au titre de la sécurisation de ces festivités.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Coût des frais de sécurité	2 597 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (70%)	1 818 €
Part communale HT	779 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental la plus large possible, si possible à hauteur de 70 % du coût de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

